



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Éligibilité des personnes à risque à la 2e dose de rappel contre le Covid-19

Question écrite n° 45542

Texte de la question

Mme Valérie Rabault interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'éligibilité des personnes à risque à la deuxième dose de rappel de vaccin contre le covid-19. Actuellement, la deuxième dose de rappel n'est ouverte qu'aux personnes de plus de 60 ans ou aux personnes immunodéprimées. Les personnes de moins de 60 ans à risque, par exemple celles souffrant d'une ou de plusieurs comorbidités, ne sont donc pas éligibles à la deuxième dose de rappel. Ainsi, une personne de 59 ans qui présente des facteurs de risque n'est pas éligible à cette quatrième dose, quand une personne de 61 ans sans problème de santé particulier peut en bénéficier, ce qui suscite l'incompréhension chez ces personnes à risque. Aussi, elle lui demande s'il envisage d'ouvrir prochainement la deuxième dose de rappel à l'ensemble des personnes présentant un risque de développer une forme grave ou sévère du covid-19, sans condition d'âge.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rabault](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45542

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mai 2022](#), page 3185

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)